

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 mars 2021

Compte-rendu affiché le 30 mars 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
mars 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Céline MAROLLEAU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT
D'ADMISSION EN ÉTABLISSEMENT
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
DANS LA COMMUNE DE SAINT-
GENIS-LAVAL**

Délibération : 03.2021.024

Transmis en préfecture le :
30 mars 2021

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

La Ville de Saint-Genis-Laval poursuit, depuis plusieurs années, une politique de développement de l'offre d'accueil en faveur des jeunes enfants afin d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle veille à la mise en œuvre de conditions d'accueil de qualité favorisant l'épanouissement des tout-petits et contribuant à leur socialisation.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles tout en tenant compte de l'évolution socio-économique, elle vise donc à optimiser l'utilisation des places d'accueil, comme le prévoit le contrat enfance-jeunesse signé avec la caisse d'allocations familiales.

Par délibération en date du 15 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé le règlement d'admission en EAJE de la commune.

Il présente le fonctionnement du service enfance, les différents modes d'accueil de la commune, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) présents sur le territoire ainsi que les démarches et modalités d'admission pour les différents types d'accueil : régulier, occasionnel ou en urgence.

Pour mémoire, la commission d'admission se prononce sur les demandes d'entrée en EAJE formulées par les familles pour un accueil régulier. Les demandes font l'objet d'une pondération en fonction de critères permettant d'objectiver les demandes et de répondre aux objectifs de la municipalité en matière de politique petite enfance ainsi que de mixité dans les EAJE et de soutien aux familles.

La commission se réunit 4 à 5 fois par an.

Au terme de 6 mois de mise en œuvre, il ressort que ces règles posées et partagées ont permis d'homogénéiser les pratiques et de garantir équité et transparence pour les familles.

Certaines dispositions méritent cependant d'être modifiées, notamment compte-tenu des préconisations et orientations du partenaire financier qu'est la CAF.

- **Les démarches d'admission** : les demandes de pré inscriptions en EAJE se feront dorénavant auprès des animatrices des relais assistants maternels (RAM). Les RAM deviennent aussi les guichets d'accueil unique pour la commune.

- **La place d'urgence** : à la demande de la Caisse d'allocations familiales la place d'urgence n'est plus attribuée pour 1 mois renouvelable 1 fois mais pour une période de 15 jours, renouvelable en fonction de la situation. Un bilan sera établi au bout de 15 jours par le service enfance jeunesse en concertation avec la directrice de la structure concernée afin de réévaluer les besoins éventuels de la famille.

Le règlement est remis aux parents lors des forums modes de garde et des demandes d'admission. Il est téléchargeable sur le site de la ville.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la santé publique ;

Vu le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'allocations familiales le 11 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°10.2020.066 approuvant la mise en place d'un règlement d'admission en EAJE ;

Vu l'avis de la commission n°1 du 15 mars 2021 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Considérant la nécessité d'adopter les modifications du règlement de l'admission en EAJE dans la commune de Saint-Genis-Laval,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la mise à jour du règlement de l'admission en crèche
- **FIXER** son application à partir du 1^{er} avril 2021
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer le dit règlement et à poursuivre l'exécution de la présente délibération

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--